

LA COLONISATION : — Il y a six grands districts de colonisation où l'immigrant français, belge et suisse peut s'établir en arrivant, et pour une somme de \$30.00 faire l'acquisition de cent acres de terre boisée. Il n'y a pas de terres gratuites.

LE CAPITAL : — Le capital moyen requis pour s'établir sur une ferme est d'environ 1,000 dollars. On peut aussi prendre des fermes à loyer ou à fermage.

PRODUITS AGRICOLES : — Les produits de la ferme, les grains, les plantes fourragères, le beurre, le fromage, les oeufs, les volailles, les pommes de terre, etc, tout se vend à gros prix et aussi cher qu'en France, et même davantage.

VALEUR DU BETAIL : — Les chevaux, les vaches laitières, les boeufs de travail, les moutons, les pores, etc, ne sont guère plus cher qu'en France. Le prix des outils, des meubles, des instruments d'agriculture est peu élevé.

LA NATURALISATION s'obtient après trois ans de séjour. Les étrangers jouissent de tous les droits des habitants du pays, mais ils ne peuvent voter qu'au bout de trois ans.

OUVRIERS ET EMPLOYES : — Les domestiques et les ouvriers de ferme sont certains de trouver de l'emploi à leur arrivée en Canada avec de bons salaires ; on conseille aux commis, aux garçons de magasins et aux autres personnes désirant des emplois semblables de ne pas émigrer à moins que des engagements n'aient été contractés à l'avance.

SUCCES ASSURE : — Les cultivateurs européens, qui se sont établis au Canada jusqu'aujourd'hui, ont très bien réussi. Un français, un belge ou un suisse sobre et travailleur ne saurait manquer de faire fructifier son capital et d'être content de son sort, car le fermier canadien vit dans une aisance inconnue en Europe.

EAU ET BOIS : — On trouve partout de l'eau et du bois, car la Province de Québec, est un pays boisé, traversé par maints ruisseaux et rivières, et semé de lacs.